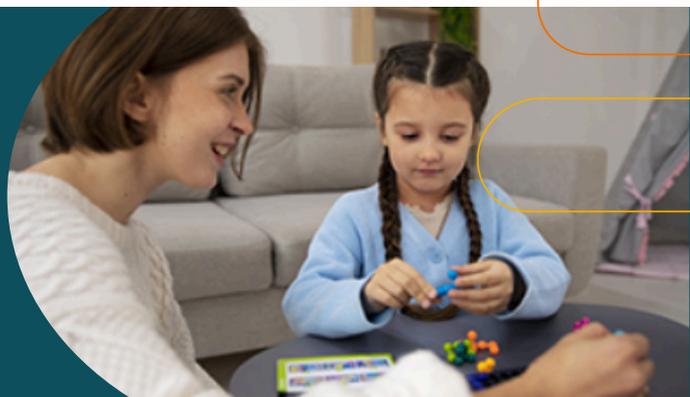


PSYCHOMOTRICIEN (DE PS)



Diplôme préparé :

Le Diplôme d'État Psychomotricien est un diplôme de niveau 6.

Durée de la formation :

12 mois en apprentissage à partir de la 3ème année.

Pré-requis :

Avoir validé la 1ère et 2ème années du Diplôme d'État Psychomotricien.
Disposer d'un employeur.

LA FORMATION

Contenu :

• La formation se répartit en enseignements théoriques, théorico-cliniques et pratiques qui sont organisés en 3 modules :

> **M1** : Théorique - Santé publique, pathologie, pharmacologie, pédagogie, Psychiatrie, Psychomotricité, Anatomie, Physiologie, Pédiatrie, Psychologie et Législation éthique et déontologie.

> **M2** : Théorico-clinique - Psychomotricité et étude de cas.

> **M3** : Pratique - Psychomotricité.

Modalités pédagogiques :

Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

Pour obtenir le Diplôme d'État de Psychomotricien, il est nécessaire d'obtenir 180 crédits européens (ECTS). Chaque semestre obtenu permet l'acquisition de 30 ECTS. Les évaluations sont organisées en partiels chaque fin de semestre.

Depuis 2021, les étudiants bénéficient d'un double cursus et celui-ci leur permet d'obtenir également une licence mention sciences pour la santé, parcours sciences du soin.

LE MÉTIER

Le Psychomotricien prend en charge des patients afin de prévenir ou de traiter l'altération du développement psychomoteur et de l'organisation psychomotrice à tous les âges de la vie. Sa spécificité réside dans l'écoute et les attentions particulières portées aux manifestations psycho-corporelles et à leurs significations. Son domaine d'intervention est celui de la construction ou de la prévention de l'altération de la vie psychique et relationnelle par la mise en œuvre de l'expérience corporelle.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Mettre en œuvre un projet thérapeutique.
- Réaliser un examen psychomoteur.
- Prévenir ou minimiser les conséquences fonctionnelles, physiques, psychiques, sociales des déficiences, handicaps ou des incapacités.
- Mener des actions d'éducation précoce et de stimulation psychomotrice.
- Réduire des troubles du développement psychomoteur ou des troubles psychomoteurs.
- Contribuer au traitement des déficiences intellectuelles, des troubles caractériels ou de la personnalité, des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

La profession s'exerce en libéral ou en activité salariée : établissement de soins, centre de protection maternelle et infantile, centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, etc.

L'obtention du Diplôme d'État de Psychomotricien peut être une passerelle vers :

- Master santé publique, biomécanique, sciences de l'éducation, ergonomie... ;
- Diplôme Universitaire : sport, diabète, éducation thérapeutique... ;
- Diplôme d'État de cadre de santé (après 5 ans d'exercice de la profession).

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

| | Moins de 18 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
|------------|-----------------|-------------|-------------|----------------|
| 1ère année | 27 % | 43 % | 53 % | 100 % |
| 2ème année | 39 % | 51 % | 61 % | 100 % |
| 3ème année | 55 % | 67 % | 78 % | 100 % |

(*À minima, à titre indicatif uniquement)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

ACCÈS AU CFA PSS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

MODALITÉS D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 - INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 - INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (dates, délais et conditions chez nos partenaires : voir sur notre site internet).
Selon la formation, nous contacter.

03 - AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLOME D'ÉTAT

(VOIR PRÉ-REQUIS AU RECTO)

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com